

7. Les attributions du Commandant en chef et de son suppléant seront compatibles avec les principes exposés ci-dessus. Elles pourront être modifiées par voie d'accord entre le Chef de l'état-major de la Défense du Canada et l'état-major interarmes des Etats-Unis, avec l'approbation de la haute autorité compétente, au besoin, pourvu que les changements soient conformes aux principes énoncés dans la présente Note.
8. Le financement des dépenses relatives au fonctionnement du quartier général unifié du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord fera l'objet d'un accord entre les organismes compétents des deux Gouvernements.
9. L'accord que les parties au Traité de l'Atlantique Nord ont signé à Londres, le 19 juin 1951, au sujet du statut de leurs forces, s'appliquera en l'occurrence.
10. Le Commandant en chef du NORAD ne fera de déclarations publiques sur toute question intéressant le Canada et les Etats-Unis qu'après consultation et entente dans chaque cas entre les organismes compétents des deux Gouvernements.

Si le Gouvernement des Etats-Unis approuve les considérations et dispositions susmentionnées, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, ainsi que votre réponse à cet effet constituent, entre nos deux Gouvernements, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et sera mis en application à compter du 12 mai 1975. Le présent Accord remplacera l'Accord concernant le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord conclu à Washington, D.C., le 12 mai 1958 et reconduit par la suite le 30 mars 1968 et le 10 mai 1973.

Le présent accord restera en vigueur pour une période de cinq ans à compter du 12 mai 1975 au cours de laquelle les dispositions pourront en être révisées en tout temps à la demande de l'une ou l'autre des parties. L'un ou l'autre des Gouvernements pourra y mettre fin après avoir donné par écrit un préavis de douze mois à l'autre partie.

Veillez accepter, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Marcel Cadieux
Ambassadeur du Canada